

Artisan ne donne plus signe de vie

Par Krakos, le 19/09/2021 à 14:21

Bonjour,

J'ai fait appel à un artisan pour refaire ma terrasse. J'ai versé un acompte de 3.000 euros qui a été encaissé. Il est venu enlever les anciens carreaux mais depuis le 15 juin il n'est pas revenu. 1ère excuse, il s'est fait cambrioler, 2eme excuse il avait le COVID. Depuis le 16 août, plus aucun signe de vie, pas de réponse aux mails ni appels. J'ai fait une lettre de mise en demeure. Que puis je faire ensuite ?

Merci.

Par BrunoDeprais, le 19/09/2021 à 17:14

Bonjour

Avez -vous une date de fin des travaux prévue contractuellement?

Par Krakos, le 19/09/2021 à 19:04

Hélas non.

Par Visiteur, le 09/10/2021 à 19:14

Bonjour

Il y à lieu de mettre en demeure l'entrepreneur, par lettre R/AR, dd terminer le chantier

En parallèle, faites établir un constat d'huissier de justice afin de vous constituer des preuves.

https://www.inc-conso.fr/content/vous-mettez-en-demeure-un-artisan-de-terminer-lestravaux